



IVBD
Interprofession des Vins de Bergerac et Duras

Bordeaux, le 18 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion des conseils de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac

Présidés par **Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, et les deux présidents de CRINAO, **Bernard FARGES** et **Florent MORILLON**, les conseils de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac se sont réunis, en même temps que les comités régionaux Aquitaine et Charentes-Cognac de l'INAO, ce vendredi 18 octobre 2019, en présence des représentants de la filière et des collectivités. Les sujets principaux abordés pendant cette réunion ont été la **stratégie de la filière viticole face au changement climatique** ainsi que la **gestion du potentiel viticole 2020**.

- **Un point sur les récoltes**

Après un gel printanier dans certains vignobles, les conditions climatiques ont été plutôt défavorables durant la floraison, conduisant à de la coulure et parfois du millerandage. Les épisodes caniculaires de juin et juillet en suivant ont affecté de manière plus prononcée certains départements. L'aggravation de cette sécheresse jusqu'aux vendanges, associée à des températures élevées, ont accentué la baisse de production pour certains vignobles. Néanmoins, la qualité de la vendange est au rendez-vous sur tous les vignobles.

- **Stratégie de la filière viticole face au changement climatique**

Les deux instances nationales de l'INAO (comité national AOV, comité national IGP) et celle de FranceAgriMer (conseil spécialisé vin et cidre) ont validé le principe d'élaborer une stratégie nationale de la filière viticole face au changement climatique. Les professionnels ont pour autant déjà initié des actions concrètes, en cours ou à entreprendre. A titre d'exemple :

- des études permettant le constat du réchauffement climatique et de ses effets sur le vignoble de Cognac et sur ses produits ;
- des recherches et expérimentations, sur les adaptations possibles (innovation variétale, conduite du vignoble, pratiques œnologiques...), sur les impacts sanitaires du changement climatique, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation ;
- un plan climat dans le vignoble bordelais dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation en énergies fossiles et la consommation en eau et de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

- **Le potentiel de production des vignobles**

Dans le cadre du dispositif de gestion du potentiel viticole, les CRINAO et les conseils de bassins viticoles ont donné un avis favorable aux demandes de limitation des plantations nouvelles de vignes présentées par l'ensemble des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et par le vignoble sans indication géographique (VSIG) pour 2020.

Afin d'éviter les risques d'offre excédentaire et de dépréciation de ces appellations, la croissance de ces vignobles serait limitée en **Gironde**, à **150 hectares pour la majorité des AOP** et 25 hectares pour les VSIG, à 100 hectares en AOP de la Dordogne, l'appellation côtes de Duras et l'IGP Périgord, et enfin à 80 hectares pour l'**IGP Atlantique**. Pour le bassin Charentes-Cognac, la croissance du vignoble serait limitée à 3398 hectares pour l'AOC Cognac, 1 hectare pour l'AOC Pineau des Charentes, 50 hectares pour l'IGP charentais et 50 hectares pour les VSIG.

Après examen par les instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer, un arrêté interministériel fixant ces limites sera publié avant le 1er mars 2020 pour permettre aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles de plantation entre le 15 mars et le 15 mai 2020.